



COMMISSION DES FINANCES

PV RESTREINT DU 07 DECEMBRE 2021

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

Retour de la Commission Départementale d'Arbitrage :

NON PAIEMENT D'ARBITRE NOVEMBRE 2021

N°3

SAISON 2021-2022 / Novembre 2021

N° match	Date	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende
23470537	21/11/2021	CERGY PONTOISE FC DOMONT FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	50,00 €
23490931	21/11/2021	ARGENTEUIL FC ERMONT AS	CHAMPIONNAT	71,00 €	50,00 €
24139153	13/11/2021	PERSANAISE CFJ MY SARCELLES FUTSAL	COUPE	50,00 €	50,00 €

Ces montants seront imputés sur le compte club.

Prochaine réunion sur convocation